
DESTINATAIRES : Toutes les équipes de soins, les gestionnaires, les médecins, membres de l'équipe de la sécurité, les inhalothérapeutes et le personnel administratif des milieux hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Mathieu Allaire, coordonnateur des mesures d'urgence et de la sécurité civile
Chantal Careau, Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire
Linda Haworth, Directrice adjointe des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique

DATE : Le 10 novembre 2020

OBJET : **Nouvelle appellation du code de réanimation pour les enfants âgés entre 0 et 30 jours : CODE ROSE NÉONATAL**

Bonjour,

Nous souhaitons vous aviser de l'introduction d'une nouvelle appellation en contexte de réanimation infantile : le code rose néonatal. Ce code coexistera avec le code rose qui sera dorénavant associé aux enfants âgés de 31 jours à 13 ans. Cette nouvelle précision dans l'appellation du code rose a pour but d'aider les intervenants qui se déplacent sur les codes à savoir auprès de quel profil clientèle ils auront à intervenir. En effet, il est important de mentionner que l'algorithme de réanimation des nourrissons âgés de 0-30 jours est différent de celui à appliquer pour les enfants âgés de 31 jours à 13 ans.

- [Algorithme PRN \(Programme de réanimation néonatale\)](#)
- [Algorithme de l'arrêt cardiaque pédiatrique chez les patients atteints ou possiblement atteints de la COVID-19](#)

CODE ROSE NÉONATAL	Arrêt cardiaque chez un enfant âgé de 0 à 30 jours
CODE ROSE	Arrêt cardiaque chez un enfant âgé de 31 jours à 13 ans

L'intervenant désigné qui lance le code, doit préciser à la personne qui répond :
«CODE ROSE NÉONATAL», indiquer le lieu et au besoin zone chaude.

Cette nouvelle appellation est effective à compter de maintenant.

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à Émilie Bouchard, conseillère-cadre à la DSIEU au 450-699-2425 # 5064

MA LH CC